

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

Investissez dans l'avenir : Aidez la Faculté de Chirurgie Dentaire de Clermont-Ferrand à former des professionnels de santé bucco-dentaires en région Auvergne

Madame, Monsieur,

L'UFR d'odontologie de Clermont-Ferrand diplômé près de 75 chirurgiens dentistes chaque année, qui s'installeront principalement en Auvergne-Rhône Alpes ou qui pour certains retourneront dans leur région d'origine (Centre, Bourgogne-Franche Comté, Limousin).

Les enseignements dispensés au sein de l'UFR sont structurés de façon à permettre l'acquisition de compétences professionnelles directement utiles à la santé bucco-dentaire des patients, ce tout en visant l'excellence de façon à promouvoir une qualité des soins optimale. Ainsi, pour former ces professionnels de santé, une formation académique de haut niveau fondée sur les données de l'évaluation et de la science est combinée avec une mise en situation pratique et clinique, en salle de simulation, à l'hôpital, puis en cabinet dentaire. Lors du stage actif, les situations que les étudiants rencontrent, représentent en effet des moments uniques d'apprentissage repris ensuite dans le cadre d'un suivi pédagogique attentif, spécificité historique de notre UFR.

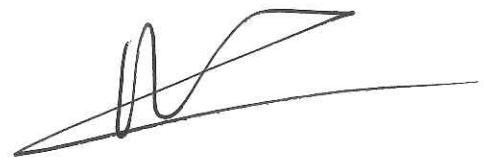
La formation de nos étudiants, très technique, est de loin la plus coûteuse du système universitaire français. Notre allocation budgétaire est calculée proportionnellement au nombre d'étudiants inscrits et ne prend pas en compte les spécificités pratiques et techniques de nos formations.

Dans ce contexte, le versement de la taxe ou les dons représentent des ressources propres qui nous permettent d'investir dans des outils pédagogiques modernes - notamment dans le domaine du numérique et de la simulation. Ces sommes permettent de réduire pour les étudiants, les frais de matériel à l'entrée en 2^{ème} année. Ainsi, à l'occasion de la campagne 2017, relative aux salaires 2016 nous vous sollicitons pour déclarer la faculté de Chirurgie dentaire de Clermont-Ferrand bénéficiaire de tout ou partie de votre taxe d'apprentissage¹.

Je vous remercie de votre bienveillante attention et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Doyen

Stéphanie Tubert-Jeannin



¹ <http://webodonto.u-clermont1.fr/actualites/taxe-d-apprentissage-2017.html>

Pourquoi faire verser la taxe d'apprentissage à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Clermont-Ferrand ?



Parce-que les pratiques professionnelles évoluent :

CFAO, implantologie, sédation, endodontie mécanisée, approches de santé globale...

Parce-que les modalités d'enseignement évoluent :

Pédagogie inversée, pédagogie numérique (MOOC, serious games), simulateurs virtuels, simulateurs de réalité augmentée ...



Parce-que

Parce-que



**Pourquoi faire verser la taxe d'apprentissage
à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Clermont-Ferrand ?**

**Parce-que les dotations ministérielles ne permettent pas d'adapter la
formation à l'évolution des pratiques professionnelles**

MODALITES DE VERSEMENT DE LA TAXE D APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est un impôt qui permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement et de l'apprentissage. Cet impôt est calculé sur la base de la masse salariale de l'entreprise. Il est principalement dû par les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. **Cet impôt a une particularité : il donne le droit à l'entreprise d'en choisir les bénéficiaires.**

La Faculté de Chirurgie Dentaire de Clermont-Ferrand est habilitée à percevoir de plein droit la taxe.

Vous pouvez verser une somme à notre faculté via un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (ex : CCI de Clermont-Issoire) en précisant simplement que vous souhaitez réaliser le versement à notre profit. En effet, depuis 2006, le versement de la taxe doit obligatoirement être effectué auprès d'un organisme collecteur (OCTA).

Vous pouvez également décider de nous attribuer du matériel possédant un intérêt pédagogique en lien direct avec notre formation, il s'agit d'un don en nature.

EN PRATIQUE, POUR NOUS VERSER VOTRE TAXE

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez consulter le site :
<http://www.auvergne-taxe-apprentissage.fr/>

1/ ***Choisir un organisme collecteur*** de taxe d'apprentissage (OCTA) :

Votre versement doit être réalisé par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de taxe d'apprentissage agréé par l'Etat.

2/ ***Effectuer le versement :***

- ***Préciser la part de taxe*** que vous souhaitez nous faire parvenir. Si vous souhaitez nous verser la totalité de votre taxe, il suffit d'inscrire **100%** car c'est l'organisme collecteur qui calcule la part que nous sommes habilités à percevoir.

- ***Indiquer le nom de notre établissement*** comme précisé ci dessous sur le bordereau de votre organisme collecteur :

Université d'Auvergne
Faculté de chirurgie dentaire
2 Rue de Braga
63100 Clermont-Ferrand

- ***Nous retourner votre promesse de versement*** (ci jointe) afin que nous puissions vous connaître.

ATTENTION : Date limite de versement : 28 février 2017

**FORMULAIRE D'AVERTISSEMENT D'UN VERSEMENT DE TAXE
D'APPRENTISSAGE**

A nous renvoyer

Versement effectué pour l'année 2017 au titre des salaires de 2016

Coordonnées de l'entreprise :

Personne responsable :

Versement par l'intermédiaire d'un organisme collecteur répartiteur :

Nom de cet organisme :

Montant du versement :€

Souhaitez-vous que le nom de votre entreprise soit publié comme « donateur » de notre faculté (sur notre site internet ou sur la plaquette d'information)

Oui Non

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Fabienne Benhara (fabienne.benhara@udamail.fr)

Nathalie Chanut (nathalie.chanut@udamail.fr)